

Charte d'Inclusivité et d'Accessibilité de Flavi

Nous, membres de l'équipe Flavi, reconnaissons l'importance de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'accès à nos services. Nous nous engageons à respecter et mettre en œuvre les principes énoncés dans cette charte, dans l'objectif de garantir un environnement inclusif, bienveillant et accessible.

Nos engagements pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

1. Accessibilité universelle

- Adapter nos outils numériques (plateforme en ligne, supports pédagogiques, vidéos) pour qu'ils soient conformes aux standards d'accessibilité :
 1. compatibilité avec les lecteurs d'écran,
 2. sous-titrage des vidéos,
 3. navigation intuitive, etc.
- Proposer des documents et supports pédagogiques dans des formats alternatifs, tels que des versions audio, sur demande, par téléphone.

2. Aménagements raisonnables

- Fournir des solutions d'aménagement spécifiques pour répondre aux besoins des bénéficiaires en situation de handicap, comme des horaires flexibles, des sessions en visioconférence ou des ajustements des méthodes d'évaluation.

3. Formation des équipes

- Sensibiliser et former régulièrement les membres de l'équipe aux enjeux du handicap, à l'utilisation des outils d'inclusion et aux bonnes pratiques de communication bienveillante.

4. Confidentialité et respect

- Traiter les informations relatives au handicap des bénéficiaires avec la plus stricte confidentialité, dans le respect des dispositions du RGPD.
- Encourager un dialogue ouvert et respectueux avec les bénéficiaires pour comprendre et répondre à leurs besoins spécifiques.

5. Partenariats et collaborations

- Travailler en partenariat avec des associations ou organismes spécialisés dans le handicap pour améliorer continuellement nos pratiques inclusives.
- Faire appel à des experts pour conseiller sur les meilleures solutions d'accessibilité.

6. Évaluation et amélioration continue

- Mettre en place des outils pour recueillir les retours des bénéficiaires en situation de handicap sur l'accessibilité et la qualité de nos services.
- Réviser régulièrement nos pratiques et nos outils pour intégrer les dernières avancées en matière d'accessibilité.

Mise en œuvre de la charte

En signant cette charte, nous, membres de l'équipe Flavi :

- Affirmons notre engagement à respecter et promouvoir les valeurs d'inclusion et d'accessibilité.
- Reconnaissons notre rôle actif dans la mise en œuvre des principes de cette charte.
- Prenons la responsabilité de signaler tout obstacle à l'inclusion et de proposer des améliorations.

Signature



Représentant légal : Eva
MURINGER

Date : 11/12/2024